



Compte rendu CTL du 24/06/2021

Présents direction : Jean-Luc BARCON-MAURIN, Julie FORMEY, Céline MARTIN, Claude BELGRAND

Présents OS : les OS sont toutes présentes

Lecture des liminaires :

La CGT et l'alliance CFE-CGC ont lu leurs liminaires respectives.
Vous trouverez en pièce jointe la liminaire lue par la CGT.

Réponse de la direction aux liminaires :

Les questions relatives au télétravail et le Tableau de Bord de Veille Sociale seront examinés plus tard.

Le directeur rappelle que la démétropolisation vise deux objectifs : le renforcement de l'aide apporté aux collectivités locales avec la mise en place CDL (conseils aux décideurs locaux) et le renforcement de la présence auprès des particuliers avec la mise en place des maisons France services.

Si les nouveaux services sont implantés dans des métropoles peu attractives, c'est justement pour rééquilibrer ces régions.

Le directeur a d'ailleurs rappelé qu'à Châteaudun, ville chère à son cœur, l'arrivée du pôle national de CSP représente un gros chantier pour les élus locaux et que l'installation de ce nouveau service est un message fort envoyé aux élus.

Pour la CGT, les agents affectés sur ces sites sont dans la grande majorité déjà installés. Par conséquent, il n'y a pas de réelle création de postes et de réels apports extérieurs.

Le directeur n' était pas au courant de la prise en charge de frais à hauteur de 10€ pour les frais liés au télétravail; il va aller aux nouvelles

Sur la rémunération des fonctionnaires, il considère que des efforts ont été fait pour une partie des fonctionnaires, à savoir hospitalière. Mais, comme l'a rappelé la CFE-CGC, seuls les cadres supérieurs bénéficient d'une vraie augmentation.....

Ordre du jour :

1-Approbation PV du CTL du 22/04/2021 :

La CGT s'est abstenue car elle avait boycotté ce CTL.
Solidaires et la CFE-CGC ont voté pour.

2-Protocole sur le télétravail (pour avis) :

Les fiches fournies pour la préparation du CTL, reprennent les fiches nationales

A la DNVSF, le télétravail a été pratiqué à grande échelle jusqu'à très peu.
Aujourd'hui, 30 % des agents travaille quotidiennement en télétravail. Les agents manifestent la volonté de revenir dans les services et avec l'amélioration de la situation sanitaire, le télétravail va se réduire.

Le nouveau cadre du télétravail est mis en œuvre progressivement avec les chefs de services, qui sont seuls à décider avec l'agent de l'aménagement du télétravail.

Le principe de base doit rester la capacité de l'agent à être autonome.

Les demandes peuvent être saisies et peuvent être validées par le chef de service dès aujourd'hui, dès lors que l'entretien informel a eu lieu.

S'agissant des voies de recours en cas de refus, la direction préconise que l'agent fasse une capture écran du motif de refus et qu'elle soit envoyée au service RH de la DNVSF.

La CGT rappelle qu'il y a obligation de convoquer une CAPL en cas de refus. La direction nous assure que les processus de consultation seront respectés.

L'inégalité de traitement des JAPA a été soulevée. En effet, certains peuvent télétravailler une journée, alors que d'autres ne bénéficient pas la possibilité de télétravailler.

La direction nous informe que pour certains, leur droit à télétravailler une journée par semaine est dû au manque de place dans les bureaux.....Ils reviendront donc au bureau quand ils auront une chaise disponible.....Le directeur s'engage à rappeler que cette possibilité de télétravailler n'est que transitoire.

Ne doutons pas que les JAPA apprécieront.....

Une formation au management pour les chefs de service est prévue. Un module a été mis en place par l'ENFIP.

La direction n'a pas d'informations sur la prise en compte ou non des frais.

Selon les documents DGAFP, c'est 10€ par mois pour 4 jours de télétravail par semaine. Si moins de jours télétravaillés, alors diminution de ce montant déjà dérisoire, si plus pas de supplément....

L'opinion personnelle du directeur est que l'on ne pourra pas rester à un défraiement si peu élevé...

Il va se rapprocher de la centrale.

Vote :

Contre : CGT car rien sur les risques santé, rien pour les défraiements. C'est du télétravail à minima !!!!!

Pour : néant

Abstention : Solidaires et CFE CGC

3-Présentation du rapport d'activité de la DNVSF (pour avis) :

Les résultats sont en diminution du fait de la crise, cependant ils restent d'un bon niveau grâce à la mobilisation de l'ensemble des agents.

Les chefs de services ont fait en sorte que la cohésion des services soit maintenue et que les agents gardent un lien avec la direction et le service.

Pour le directeur, si les modalités de contrôle changent (plus de CSP, moins de CFE), la mission reste le contrôle.

La CGT ne peut se satisfaire de ce changement. Comment par exemple, trouver une activité occulte sans lancer un ESFP ?

Le bénéfice de la procédure L62 est fortement demandé par les contribuables et les droits issus de cette procédure sont élevés.

Vote :

Contre : néant

Pour : CGC-CFE

Abstention : CGT et Solidaires

4-Présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS 2020 ; pour information) :

L'année 2020 est particulière.

Aucune fiche de signalement n'est remontée en 2020.

Pour la CGT, cette absence de fiches de signalement masque la souffrance au travail, y compris chez les chefs de services.

Le directeur est conscient de ce problème pour les chefs de services, notamment en raison de l'arrivée massive de JAPA depuis de nombreuses années, qui est le fait de la DG.

En effet, le directeur avait demandé l'affectation plus importante d'internes pour septembre 2021 mais n'a pas été entendu par la DG.

Le sous-effectif de 2020 (-12 agents) est comblé avec les effectifs 2021.

L'augmentation des congés maladies de courte durée est surtout liée à la crise sanitaire, période pendant laquelle il était demandé de se mettre en arrêt en cas de symptômes Covid et d'attendre les résultats du test.

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de jours posés sur CET est important. La crise sanitaire peut expliquer en partie cette augmentation. Cependant, il ne faut pas oublier qu'en 2020, une partie des agents se sont fait voler jusqu'à 10 jours de congés et ARTT, d'autres ont subi une forte pression pour poser 5 jours de congés en guise de solidarité avec les personnels du privé.

La crise sanitaire ne peut donc pas tout expliquer !!!

En 2020, les écrêtements ont diminué en nombre et volume horaire :

La direction nous informe que des rappels sont régulièrement fait aux personnes se faisant régulièrement écrêter et qu'il est très difficile de trouver une solution pour celles se faisant le plus écrêter.

Les autres OS ne s'offusquent même pas que certains puissent se faire écrêter entre un mois, deux mois sur une année où nous avons été confinés pendant 3 mois !!!!!

La CGT ne peut se contenter de réponse du type « c'est un choix de l'agent, une organisation de l'agent, on devient rapidement intrusif dans la vie privée de l'agent ».

La CGT a d'ailleurs demandé que la médecine de prévention soit saisie.

5-Présentation du Programme annuel de prévention (PAP 2021 ; pour information) :

Chaque OS a participé à la campagne DUERP-PAP.

La CGT relève certaines contradictions ou maladroites.

Pour les risques B, il convient normalement de définir un plan d'action afin de supprimer le risque.

Les actions proposées (dialogue avec le chef de service) ne sont pas suffisantes.

La cotation n'est peut-être la bonne.

La brigade DMTG n'apparaît pas en tant que telle.

L'assistance de prévention nous informe que la brigade DMTG a bien répondu au DUERP-PAP.

La CGT rappelle que pour une partie de la période couverte par le DUERP-PAP, la BCR1 financière existait encore.

Dès lors, les résultats concernant la BCR1 ne sont pas lisibles car il est impossible de savoir si la BCR1 financière ou la BCR1 DMTG qui a identifié le risque.

6-Point sur le GT des contrôleurs (pour information)

A l'Argonne, les bureaux ont été installés, ainsi que les réseaux informatiques.

La CGT a remonté le problème rencontré par le pôle des brigades internationales.

Les contrôleurs de ce pôle et les chefs concernés ont appris par la publication du mouvement local que contrairement à ce qui leur a été promis, ils seraient 5 au lieu 6.

En effet, un des contrôleurs affectés à ce pôle est détaché à la div5 (avec perte pour lui de 137€ mensuels, espérons qu'il soit au courant !). La direction n'a pas pris la peine de contacter la cheffe de ce pôle pour expliquer ce choix.

La solution envisagée par la direction serait le recrutement d'un contractuel, qui pour rappel serait payé au rabais....

La CGT a réaffirmé qu'elle était contre le recrutement de contractuels au sein de la DNVSF et plus généralement à la DGFIP.

La direction envisage de présenter aux OS, un bilan de cette expérimentation en septembre 2022.

7-Questions diverses (immobilier, mesures sanitaires) :

Une réunion a eu lieu fin mai entre le bureau SPIB, le RPIE 75 et la CRAMIF et des premières discussions sur l'acquisition ont eu lieu.

La DNVSF souhaiterait acquérir le bâtiment A c'est-à-dire celui où est déjà installée une partie de la DNVSF.

Le CNIP (conseil national de l'immobilier public) doit être saisi afin de faire valider l'acquisition.

La CRAMIF, étant un service public, doit passer par les domaines pour l'évaluation du bien vendu. Par suite, le prix proposé devrait être conforme au prix du marché.

Le RPIE est en discussion pour la reconduction du bail, notamment sur la durée du bail.

Pour l'instant, la date d'installation à l'Argonne est toujours incertaine. On nous parle maintenant de 2024.....

Pour Ampère, la mairie de Paris a préempté l'immeuble pour un prix de 1,7M€......La vente de l'immeuble n'est donc pour l'instant pas envisagée.

Capteurs CO2 :

La CGT demande s'il est possible d'équiper les bureaux de plus de 2 agents de ces capteurs.

Cantine: la direction va poser la question au SG pour savoir comment récupérer le solde figurant sur les cartes du point chaud.

Fin de séance : 13H14

Les représentants de la CGT Finances Publiques DNVSF